



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 6 décembre 2022, à 19 h 30**, à la salle de l'Hôtel de ville, à Saint-Benoît-Labre, le conseiller Marc Cloutier a donné avis qu'il sera soumis pour adoption, lors de la séance subséquente, le Règlement numéro 625-2022 concernant le traitement des élus.

Toute personne intéressée peut se présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture pour consulter ledit règlement.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 12^e jour du mois de décembre 2022

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière.-Trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Édith Quirion, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 16 h et 20 h, ce 12^e jour du mois de décembre 2022.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière.-Trés.